Objet : Diagnostic structurel global

dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments des sièges

des Organismes de Sécurité Sociale de la Vienne

MARCHE UI862026-05

EXPRESSION DES BESOINS

1. OBJET DE L'OPERATION

L'opération concerne une mission de diagnostic Structure pour le bâtiment des sièges des Organismes de Sécurité Sociale de la Vienne (la CPAM et la CAF de la Vienne), 41 rue du Touffenet 86000 Poitiers.

La présente consultation a pour objet la réalisation d'un diagnostic structurel global préalable au projet de réhabilitation des bâtiments A et B d siège des Organismes de Sécurité Sociale de la Vienne..

2. PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation sera effectuée sous la forme d'une mise en concurrence simplifiée. L'estimation faite est inférieure au seuil des marchés publics (procédure adaptée).

3. EXPRESSION DES BESOINS

3.1. Contexte

La direction de l'UIOSS de la Vienne souhaite engager un programme de rénovation du bâtiment des sièges à Poitiers.

Les objectifs recherchés par cette opération dans le cadre de la réalisation d'un programme de réhabilitation concernent plusieurs domaines :

- Optimisation des surfaces occupées pour être en conformité avec les ratios d'occupation de la circulaire Borne du 8 février 2023 et avec les directives nationales CNAM,
- Organisation de nouvelles modalités d'accueil
- Amélioration des performances énergétiques du bâtiment et de son impact sur l'environnement pour répondre au décret tertiaire.
- Réduction des coûts d'entretien et de maintenance du site.
- Modernisation des conditions de travail pour les collaborateurs.

Cette opération comprend notamment des travaux importants sur l'enveloppe du bâtiment (façades, menuiseries extérieures, toitures terrasses), des restructurations intérieures,

des modifications architecturales pouvant conduire à la création de trémies, baies ou escaliers, ainsi que des améliorations énergétiques majeures.

Le présent diagnostic structurel vise à vérifier la compatibilité de la structure existante avec l'ensemble des interventions prévues dans le programme technique et à identifier les éventuels renforcements nécessaires.

3.2. Description du bâtiment

Le bâtiment concerné est situé au 41 rue du Touffenet à Poitiers (86000). Il s'agit d'un immeuble à usage de bureaux, classé ERP 5ème catégorie type W comprenant 8 niveaux (R-1 à R+6), construit en 1978.

3.3. Cadre réglementaire applicable

La présente consultation est régie par les dispositions du Code de la commande publique.

Les prestations devront respecter les normes et référentiels suivants :
- Eurocodes (EN 1990 à EN 1999)
- DTU en vigueur (notamment DTU 33.1, DTU 43.1)
- Norme NF EN 13830 (façades rideaux)
- Règles professionnelles du SNFA
- Recommandations du CSTB pour l'intégration photovoltaïque
- Réglementation thermique et environnementale en vigueur

3.4. Définition précise des besoins

Le diagnostic devra permettre de :

- Vérifier la capacité portante de la structure existante des bâtiments A et B ;
- Vérifier la stabilité globale des constructions ;
- Identifier les pathologies structurelles existantes (épaufrures, carbonatation, corrosion des armatures, fissurations, tassements éventuels) ;
- Vérifier l'incidence des ouvertures de baies et percements envisagés ;
- Vérifier la faisabilité structurelle de la création des escaliers et trémies prévus ;
- Vérifier la faisabilité de la dépose des éléments verticaux en béton préfabriqué du bâtiment B ;
- Vérifier les conséquences structurelles de la mise en œuvre éventuelle d'une isolation thermique par l'extérieur ;
- Vérifier l'état structurel des façades béton et des éléments préfabriqués ;
- Vérifier la capacité des structures de toiture à recevoir les nouveaux complexes d'étanchéité, protections, équipements techniques et dispositifs de sécurité ;
- Vérifier les charges admissibles des plateaux de bureaux ;
- Vérifier la capacité portante de la dalle du R+1 destinée aux futurs équipements du Centre d'Examen de Santé
- Vérifier les réserves de charges nécessaires au passage des nouveaux réseaux techniques et équipements CVC ;
- Établir si nécessaire les renforcements ou réparations à prévoir.3.5.

Étude particulière des façades du bâtiment B

Le titulaire analysera :

- le rôle structurel éventuel des panneaux béton préfabriqués existants ;
- leur mode d'ancrage ;
- leur contribution éventuelle au contreventement ou à la reprise des charges ;
- les conséquences de leur dépose ;
- les éventuelles mesures de renforcement nécessaires à la mise en œuvre d'une ITE.

Une note spécifique sera remise dans le rapport final.

Vérification des toitures

- analyse des structures porteuses existantes ;
- vérification de la capacité des dalles ;
- vérification des acrotères ;
- vérification des supports des futurs garde-corps ;
- vérification des équipements techniques futurs ;
- vérification de la compatibilité avec une toiture accessible et/ou végétalisée si retenue en phase de conception.

La mission comprend les prestations suivantes :

a) Analyse documentaire :
- Collecte et étude des documents existants (plans, DOE, rapports, fiche technique des matériels du laboratoire)
- Vérification de la cohérence entre documents et état réel du bâtiment

b) Relevés et inspections :
- Relevés structurels (dimensions, matériaux, assemblages)
- Inspection visuelle détaillée de la façade, de la structure et de la toiture

c) Investigations destructives et non destructives :
- Carottages béton ;
- Scléromètrie ;
- Pachymétrie ;
- Mesure de carbonatation ;
- Recherche de corrosion des armatures ;
- Ouvertures localisées des ouvrages ;
- Relevé et contrôle des ancrages des panneaux préfabriqués ;
- Sondages destructifs des nez de dalle ;
- Investigations ponctuelles sur les fondations si nécessaires.

d) Diagnostic structurel :
- Analyse de la capacité portante
- Vérification des charges admissibles
- Étude des descentes de charges et de la stabilité globale

e) Modélisation et notes de calcul :
- Modélisation structurelle
- Réalisation d'un modèle de calcul permettant de justifier les capacités portantes des ouvrages existants et l'incidence des travaux projetés
- Vérification des déformations admissibles

f) Préconisations techniques :
- Recommandations pour la réfection de la façade
- Propositions de renforcement si nécessaire

g) Réunions, coordination, échanges :
- Échanges réguliers avec la maîtrise d'ouvrage

3.6. Contraintes d'exécution

- Intervention en site occupé
- Accès sécurisé à la toiture obligatoire, les toitures sont équipées de ligne de vie, les intervenants devront être équipés d'EPI de type harnais, longes et connecteurs fournis par les candidats.
- Respect des règles de sécurité et du plan de prévention
- Respect des délais impartis

Etat des lieux :
Lors de la remise de l'offre de prix, l'entreprise doit avoir reconnu l'état des lieux et avoir apprécié les difficultés d'exécution. L'entreprise devra obligatoirement prévoir les accès des matériels de sondage dans le bâtiment.
Les plans existants seront remis aux candidats à l'issue de la visite du site.
L'entreprise s'assurera de la disponibilité des moyens nécessaires, à la bonne marche des appareils et à l'installation de son personnel. Si les possibilités existantes ne conviennent pas, ou seulement partiellement, l'offre de prix doit prendre en compte toute suggestion en ce sens.
Les prestations sont réputées inclure : l'installation de chantier, la réalisation des sondages les moins volumineux possible, les confortements éventuels, les rebouchages soigneux réalisés avec le matériel et les produits adaptés et la remise des ouvrages dans leur état initial, les dispositifs de protection et de surveillance du matériel et des sondages pendant les travaux, les analyses des échantillons.
Ces investigations intègrent donc la totalité des opérations nécessaires à leur bonne réalisation.

Remise en état par l'entreprise :
Après réalisation de la campagne et exécution de l'ensemble des sondages, l'entreprise devra réaliser le nettoyage et la remise en état des ouvrages. Dans tous les cas, les zones sondées ne devront pas présenter après coup de caractère dangereux.

Détection d'amiante ou de plomb :
Dans le cas de détection d'amiante ou de plomb, l'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires pour son investigation conformément à la réglementation en vigueur relative à l'amiante et au plomb.

Elle informera aussitôt le responsable technique, gestionnaire du patrimoine du site, qui prendra les dispositions nécessaires.

3.7. Livrables attendus

- Rapport de diagnostic structurel complet (PDF)
- Plans de relevés (DWG + PDF)
- Notes de calcul détaillées
- Fiches d'essais et résultats bruts
- Tableau des charges admissibles par niveau
- Recommandations techniques
- Synthèse des pathologies observées ;
- Note spécifique sur la faisabilité de dépose des panneaux béton ;
- Note spécifique sur les structures de toiture.

3.8. Délais d'exécution

- Délai global de réalisation : 2 mois à compter de la notification du marché
- Délai de remise du rapport final : 2 semaines à l'issue des derniers relevés effectués sur site

3.9. Correspondants de l'opération

Des renseignements complémentaires portant sur le contenu du projet pourront être obtenus auprès de :

- Belkacem AIT TALEB en tant que Responsable bâtiment
 Mail : b.ait-taleb@uioss86.fr
 Téléphone professionnel : 06 13 89 25 14
- Mathieu BOULOUX en tant que Responsable technique du bâtiment
 Mail : m.bouloux@uioss86.fr
 Téléphone professionnel : 06 46 57 03 61

Une visite des locaux peut être organisée.
Pour cela, merci de prendre contact auprès de Mr BOULOUX, par mail afin de fixer un rendez-vous.

4. REPONSE A L'OFFRE

4.1 – Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises **par voie dématérialisée** via la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur, **PLACE**, avant la date limite fixée ci-dessous.

Les prestataires auront à constituer un dossier comprenant à minima :

- La présentation de l'entreprise
- La liste des intervenants et leurs qualifications,
- Une méthodologie détaillée
- Un planning prévisionnel
- Le détail des investigations prévues
- **Un devis sous la forme d'un prix forfaitaire détaillé**, incluant notamment le nombre de sondages prévus et l'ensemble des éléments demandés : installation et repliement

de chantier, relevés, sondages destructifs et non destructifs, diagnostic, rapports, participations aux réunions.

- Le candidat indiquera le tarif unitaire d'un sondage supplémentaire analysé, en cas de compléments nécessaires
- Les références de prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années
- Les formulaires DC1 et DC2 complétés ainsi que les attestations d'assurance en cours de validité

Les offres seront à adresser **au plus tard le lundi 16 novembre 2026 à 13h30.**

4.2 – Critères de jugement des offres

Les **critères de sélections** retenus pour évaluer l'offre seront les suivants :

- Valeur technique de l'offre (60%) décomposée en :
 - Pertinence de la méthodologie et des moyens proposée (50%)
 - Les délais d'exécution (10%)

- Le coût de la prestation (40%) ;

L'UIOSS se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre. De même, **elle se réserve le droit d'une attribution directe après analyse des offres**. Les candidats pourront éventuellement être auditionnés avant sélection.

5. PRIX

Le prix global et forfaitaire sera ferme et définitif pour la totalité du contrat.

Il sera établi en HT et en TTC avec une TVA à 20%.

La proposition commerciale intègre toutes les charges fiscales et parafiscales.

Tous les frais inhérents à l'exécution des prestations relatives au présent contrat, doivent **être inclus dans** l'offre de prix, y compris les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement des consultants.

Aucun supplément, de quelque nature que ce soit, ne pourra s'y ajouter.

Le titulaire devra disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle et décennale.

6. CONFIDENTIALITE ET SECURITE

Le respect des règles de sécurité sur site est obligatoire.

Les données et documents (dématérialisés ou non) qui sont échangés dans le cadre du présent marché (y compris pendant la période de consultation), qu'ils présentent ou non un caractère personnel, sont des données confidentielles et couvertes par le secret professionnel, tel que défini aux articles 226-13 et suivants du code pénal.

Conformément aux dispositions susmentionnées, l'UIOSS de la Vienne et le prestataire s'engagent à respecter mutuellement les obligations relatives à la confidentialité et à la sécurité du présent contrat.
Le prestataire reste seul responsable à l'égard de ses salariés, de ses cotraitants, de ses sous-traitants, de tout intervenant pour son compte.

7. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage (pour lui-même et pour son personnel) :

- Concernant la confidentialité des informations, des documents et de l'utilisation des outils informatiques :
 - à ne pas divulguer ou retransmettre à des personnes physiques ou morales non autorisées les informations et documents dont il aura eu connaissance dans le cadre du présent contrat.
 - seul le personnel de l'UIOSS, ainsi que le personnel habilité par le prestataire dans le cadre du présent contrat, sont autorisés à accéder aux informations, aux documents et aux outils informatiques (notamment, logiciels, fichiers) nécessaires à l'exécution de la prestation.
 - à ne pas utiliser les informations, les documents et outils informatiques (notamment codes sources, logiciels, fichiers) mis à sa disposition à d'autres fins que celles spécifiées dans le présent contrat.
 - à ne pas modifier, altérer ou copier les informations, les documents et outils informatiques (notamment logiciels, fichiers) dont il aurait eu connaissance dans le cadre du présent contrat.
 - à faire prendre et respecter les mêmes engagements de confidentialité vis à vis de son personnel.
- Concernant la protection des données à caractère personnel :

 Prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à répondre aux exigences du RGPD (exemple : niveau de sécurité adapté, afin de garantir l'intégrité ou la confidentialité des données) et assurer la protection des droits des personnes ;
- Concernant la sécurité des systèmes d'information :
 - à prendre les mesures nécessaires et adéquates pour assurer la sécurité des informations, des documents et des outils informatiques (notamment, logiciels, fichiers) dont il disposera dans le cadre de l'exécution du contrat, et ceci afin d'empêcher tout accès, utilisation ou altération frauduleuse des systèmes d'information de la branche maladie.
 - à n'utiliser que les équipements (ordinateurs, connexions réseau filaire ou sans fil) mis à sa disposition par l'UIOSS.
 - à ne pas connecter des équipements non gérés par l'UIOSS au réseau filaire ou non filaire disponible dans les bâtiments et les bureaux de l'UIOSS, sans autorisation écrite préalable de ce dernier.
- Concernant la charte de bonne utilisation et de sécurité des outils informatiques :
 - à respecter et à faire respecter par son personnel la charte de bonne utilisation et de sécurité des outils informatiques en vigueur à l'UIOSS.

8. OBLIGATION DE L'UIOSS DE LA VIENNE

L'UIOSS s'engage pour sa part :

- à respecter le caractère confidentiel des méthodes et procédés employés par le prestataire du marché que celui-ci aurait désigné comme tel dans le cadre de l'exécution du contrat,
- à faire respecter par son personnel la même obligation de confidentialité.

9. VERIFICATION DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

L'UIOSS, si elle l'estime nécessaire, se réserve le droit de procéder à une vérification du respect par le prestataire, des engagements mis à sa charge en termes de confidentialité et de sécurité.

Le prestataire prendra les mesures nécessaires pour mettre à disposition de l'UIOSS, le cas échéant, les éléments permettant de prouver qu'il a respecté ses engagements.

10. RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE

Si pour l'exécution du présent marché le prestataire a recours à des sous-traitants, ceux-ci devront être déclarés à la maîtrise d'ouvrage et doivent présenter des garanties équivalentes pour assurer le respect des règles de confidentialité et de sécurité sus-énoncées.
Dans ce cas, le prestataire s'engage à faire souscrire à ses sous-traitants et à leur faire respecter les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent article.

11. EXCEPTIONS A LA PROTECTION

Par exception à ce qui précède, le prestataire ne sera pas tenu responsable de la divulgation et de l'utilisation des informations et des documents échangés dans le cadre du présent marché, si ceux-ci :

- tombent ou sont tombées dans le domaine public, étaient légitimement connus du prestataire avant que l'UIOSS ne les lui communique, tel que cela est attesté par les archives dudit prestataire et que ce dernier puisse le prouver,
- sont élaborés de façon indépendante et licite par ce dernier en dehors du cadre de ce contrat,
- ont été reçus d'un tiers de manière licite sans violation du présent contrat.

12. FACTURATION

Après exécution des prestations, les factures sont adressées à :

UIOSS de la Vienne
41 rue du Touffenet
86000 Poitiers

Les factures seront transmises via la plateforme Chorus Pro :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr

Information sur l'Acheteur :

Nom : UIOSS de la Vienne

SIRET : 781 558 317 00017

Le paiement intervient sur présentation de facture au fur et à mesure de l'exécution des prestations et après réception des prestations.

Celles-ci comprennent obligatoirement :

1) Le nom et la raison sociale du créancier.
2) La référence du contrat
3) La date d'exécution des prestations
4) Le décompte des sommes dues :
 - nature des prestations
 - quantité
 - prix de base hors révision et hors taxes.
5) L'indication du taux et du montant de la TVA applicable au moment des prestations ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération.
6) Et le numéro de TVA intracommunautaire le cas échéant.
7) Tout rabais remise, ristourne ou escompte acquis et chiffrable lors de l'opération et directement applicable à cette opération.
8) Domiciliation bancaire

13. ANNEXES

- Plan des locaux
- Etude déjà réalisée
- Charge des planchers